

GENÈVE

# «Le bénévolat n'est pas en danger»

Des récentes crises au sein de l'association Cerebral relancent le débat sur le salaire minimum et le bénévolat. Entre exigences légales et survie des camps d'été.

MARDI 8 AVRIL 2025 LOUIS VILADENT



Le SSP propose une table ronde pour clarifier l'application du salaire minimum et éviter les amalgames entre bénévolat véritable et salariat déguisé. KEYSTONE-PRÉTEXTE

**EMPLOI** ► En début de semaine, le PLR et une députée verte ont déposé auprès du Grand Conseil un projet de loi et une motion pour exempter les camps d'été organisés par les associations de l'application du salaire minimum en vigueur.

Ces deux objets parlementaires font suite aux révélations de la *Tribune de Genève* sur le conflit social qui mine l'association Cerebral. L'institution, qui propose des activités de loisirs à des personnes vivant avec une

paralysie cérébrale, repose largement sur l'implication de moniteurs bénévoles. Mais en 2024, des encadrant·es ont dénoncé des conditions de travail éprouvantes: longues journées, absence de repos, locaux inadaptés et surtout, des rémunérations bien en deçà du salaire minimum légal. Une alerte qui a débouché sur une enquête cantonale. Résultat: plusieurs pratiques de l'association ont été jugées non conformes.

Face à l'urgence, le canton a décidé de tripler sa subvention pour permettre la mise en conformité dès cette année. Les camps ont été suspendus quelques mois en 2024, avant de reprendre en janvier 2025, mais dans un format restreint, comme le rapportent nos confrères de la *Tribune de Genève*. Si la loi est désormais respectée, le «coût» d'une mise à niveau se fait sentir: durée réduite, activités supprimées, ambiance moins conviviale.

## **Le politique entre en scène**

Cette réorganisation inquiète désormais la sphère politique qui, à travers deux textes, tente d'aménager des exceptions au salaire minimum. De son côté, le PLR a proposé d'exempter les «salaires de minime importance», soit les rémunérations en dessous du seuil AVS. Pour Pierre Nicollier, président du parti et député signataire, «cela permettrait à un entraîneur de football bénévole de percevoir un petit montant à la fin de l'année sans pour autant que le club enfreigne la loi sur l'inspection et les relations du travail». Une intention partagée par la motion de la députée verte et membre du comité du Groupe de liaison des associations de jeunesse (GLAJ), Dilara Bayrak.

---

**«Le dispositif actuel permet déjà d'exempter le travail bénévole» Joël Varone**

C'était sans compter sur le Syndicat des services publics (SSP), qui monte au front. Joël Varone, son secrétaire syndical, réfute l'idée que le bénévolat soit menacé par le salaire minimum tel qu'il figure actuellement dans la loi. Selon lui, «le dispositif actuel permet déjà d'exempter le travail bénévole». Le problème, poursuit-il, c'est qu'il ne s'agissait pas de bénévolat dans le cas de Cerebral. «Les encadrants étaient liés par des contrats de travail, avec fiches de salaire et déductions sociales. Certaines personnes venaient de Marseille, pas pour 50 francs, mais parce qu'elles avaient besoin de cet apport. On ne peut pas parler de bénévolat. C'est une relation de travail.»

Plutôt qu'une modification de la loi qui, selon lui, pourrait affaiblir l'application du salaire minimum, le syndicaliste demande à l'Etat d'assumer ses responsabilités. Joël Varone exhorte le Département de la cohésion sociale (DCS) à déposer une demande de crédit de 1,3 million de francs auprès de la commission des finances pour couvrir les arriérés de paiement dus aux anciens moniteurs depuis 2020, année d'entrée en vigueur du revenu plancher. «Cela concerne des dizaines de salariés dont les créances salariales atteignent pour certains des dizaines de milliers de francs qui restent dus.»

Contacté, le DCS insiste, par le biais de son porte-parole Guillaume Renevey, qu'il a «déjà triplé la subvention 2025 pour permettre à Cerebral d'assurer cette année ses prestations, en tenant compte de la loi sur le travail et du salaire minimum». Pour le surplus, «le Conseil d'Etat adressera cette question dans le cadre du processus ordinaire du budget 2026».

## **Retrait de la motion**

L'affaire a connu un rebondissement supplémentaire en début de semaine, lorsque la députée verte et membre du comité du GLAJ a retiré sa motion. Dilara Bayrak justifie ce choix par une ouverture du Département de l'économie à dialoguer directement avec les représentants associatifs. «Nous avons choisi la voie bilatérale plutôt que parlementaire. Ce n'est pas à des députés de trancher seuls sur une

réalité de terrain aussi complexe», affirme-t-elle. Et prévient: «Si aucune réponse adéquate n'émerge, nous remettons l'ouvrage sur le métier.»

Joël Varone salue ce retrait et invite le PLR à faire de même. Il met en garde contre le risque de créer un précédent: «Ce projet de loi donnerait un blanc-seing au secteur, comme si l'ensemble des associations étaient concernées alors que le problème est circonscrit à Cerebral. C'est irresponsable. Le GLAJ l'a compris.» Le syndicat propose plutôt une table ronde pour clarifier l'application du salaire minimum et éviter les amalgames entre bénévolat véritable et salariat déguisé.

De son côté, Pierre Nicollier affirme que le projet de loi du PLR sera maintenu: «Certes, notre texte ne résoudra pas le cas Cerebral, mais notre objectif est de répondre à l'inquiétude des camps de vacances classiques.» Et de préciser que le projet de loi devra de toute façon être renvoyé en commission et faire l'objet d'une «consultation large, y compris auprès des syndicats». L'occasion de «clarifier la loi et les pratiques».

---

RÉGIONS GENÈVE LOUIS VILADENT EMPLOI SALAIRE MINIMUM BÉNÉVOLAT

---

### A lire également



**GENÈVE**

Joseph Daher sur tous les fronts

MARDI 8 AVRIL 2025 MARIA PINEIRO



**GENÈVE**

Unige: démission au sein du comité scientifique

MARDI 8 AVRIL 2025 MARC LALIVE D'EPINAY



## GENÈVE

### Une barrière pour pas grand-chose

LUNDI 7 AVRIL 2025 MARIA PINEIRO



## GENÈVE

### Chercheuse plagiée, débat annulé

LUNDI 7 AVRIL 2025 MARC LALIVE D'EPINAY

## QUI SOMMES-NOUS?

[Charte rédactionnelle](#)

[Association éditrice](#)

[L'équipe](#)

[Charte réseaux sociaux](#)

[Soutenir Le Courrier](#)

[Contacts](#)

[Politique de cookies \(UE\)](#)

## PUBLICITÉ / PARTENARIATS

[Tarifs publicitaires](#)

[Partenariats culturels, institutionnels, associatifs et privés](#)

[Naissances et Mortuaires](#)

[Formulaire Memento](#)

## BOUTIQUE

[En passant... chroniques & carnets - Anne-Catherine Menétréy Savary](#)

[Don / Souscription](#)

## ABONNEMENTS

Abonnements

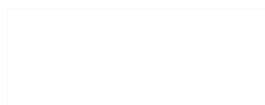
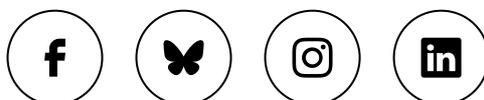
Bon cadeau

Conditions générales de vente

Réductions de la Carte Côté Courrier

Le raccourci qui remplace l'appli

### Suivez-nous



Créé par Onepixel & Wonderweb & EPIC